Envoyé en préfecture le 05/12/2022
Reçu en préfecture le 05/12/2022
Publié le
ID : 077-217705011-20221205-83_2022_068-DE

Collectivité de VILLECERF

Conseillers afférents au conseil municipal : **13**
Conseillers en exercice : **13**
Conseillers qui ont pris part à la délibération : **11 présents et 2 représentés**

Date de la convocation du conseil municipal : **16 novembre 2022**

Date d'affichage : **16 novembre 2022**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 28 novembre, à 18 h

Le conseil municipal de la commune de Villecerf dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François DEYSSON, maire.

Présents : François DEYSSON ; Jacques ILLIEN ; Mélanie LAMOTTE ; Patrick REBEYROL ; Emmanuel CENDRIER ; Franck ÉTANCELIN ; Claude LAZARO ; Fabien HERREMAN ; Antonio TAPADAS ; Carlos VALERO ; Nadia LEFAY

Pouvoirs excusés : Jean-Paul LENFANT donne pouvoir à Claude LAZARO ; Louis de ROYS donne pouvoir à François DEYSSON

Absents : /

Secrétaire de séance : Jacques ILLIEN a été élu secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION 8.3./2022-068 Annule et remplace 8.3_2022_066

OBJET : Travaux concernant le réseau d'éclairage public – Programme 2023

Jacques ILLIEN explique que le programme de mise aux normes des 148 points lumineux de la commune débutera en 2023, par la rénovation de l'éclairage public rue Grande, route d'Episy, rue de l'église, rue de Rebours, chemin rose, route de Montereau, début de la route de la vallée, chemin des près et deux luminaires route de Lorrez.

Considérant l'arrêté inter-préfectoral n°2019/8 du 19 février 2019 portant modifications statutaires du SDESM ;

Considérant que la commune de VILLECERF est adhérente au Syndicat Départemental des Énergies de Seine et Marne (SDESM) ;

Considérant l'Avant-Projet Sommaire réalisé par le SDESM à l'occasion d'un projet d'éclairage public rue Grande, route d'Episy, rue de l'église, rue de Rebours, chemin rose, route de Montereau, début de la route de la vallée, chemin des près et deux luminaires route de Lorrez.

Sachant que pour l'année 2023, le montant des travaux est estimé, d'après l'Avant-Projet Sommaire du SDESM, à **82 734 € H.T.**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le programme de travaux et les modalités financières d'après l'Avant-Projet Sommaire (APS) ;
- **TRANSFERE** au SDESM la maîtrise d'ouvrage pour les travaux concernés ;
- **DEMANDE** au SDESM de lancer les études et les travaux concernant VILLECERF sur le réseau d'éclairage public rue Grande, route d'Episy, rue de l'église, rue de Rebours, chemin rose, route de Montereau, début de la route de la vallée, chemin des près et deux luminaires route de Lorrez.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux ;
- **AUTORISE** le maire à signer la convention de transfert de maitrise d'ouvrage relative à la réalisation des travaux, jointe en annexe, ainsi que les éventuels avenants et tout document nécessaire à sa passation ou son exécution.
- **AUTORISE** le SDESM à évacuer et à mettre en décharge spécialisée les points lumineux déposés afin d'effectuer le traitement et le recyclage des déchets.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, pour extrait certifié conforme, à VILLECERF, le 28 novembre 2022 ;

Acte rendu exécutoire après publication, le 29 novembre 2022, le maire, François DEYSSON

MAIRIE DE VILLECERF (Seine-et-Marne)